



Progress Report NRP 60 "Gender Equality"

AL

Project number: 406040-129309 / 1

Project title: Genre, générations et égalité en agriculture ; Transformations des configurations familiales et des représentations de la masculinité et de la féminité en Suisse

Main applicant (name):

Dr Yvan Droz, IHEID, Genève

Further applicants (names):

Dr Fenneke Reysoo, IHEID, Genève

Names of researchers financed:

PhD-Students:

Postdocs:

Technicians:

Other:

Nadine Boucherin

Valérie Miéville-Ott

Start of project: 01.10.2010 End of project: 30.09.2013 Duration in months: 36

Place, date: Genève, le 1er février 2012

I. Résumé

Les politiques agricoles suisses n'appliquent pas systématiquement les principes du Gender Mainstreaming et la mise en œuvre de la Loi sur l'égalité passe sous silence la situation des femmes en agriculture. Pourtant, le changement des cadres politiques et légaux touchant l'agriculture pendant ces derniers quinze ans ont transformé le monde agricole et offre un observatoire par excellence pour documenter les transformations de rapports de genre et de générations et des représentations de la masculinité et de la féminité. En effet, notre analyse documentaire et les entretiens d'experts (textes de loi, politiques publiques, rapports annuels de l'OFAG) confirment que les politiques agricoles – par l'utilisation du référent masculin universel – ne permettent pas de souligner les conditions plus particulières des femmes en agriculture. Les statistiques ne sont guère désagrégées par sexe et la logique comptable des exploitations ne permet pas de rendre visible l'apport économique des femmes. Pourtant, celles-ci semblent être le pilier des exploitations familiales agricoles.

Sous la pression politique internationale (CEDEF) et nationale (postulat Graf ; motion Glauser), plusieurs dynamiques actuelles – dont notre recherche – participent à objectiver l'apport réel des femmes en agriculture. Plus précisément, l'enquête budget-temps (menée en 2011) permet de connaître le temps consacré aux différentes activités sur une exploitation familiale agricole. Les résultats quantitatifs de l'enquête budget-temps sont complétés par les entretiens qualitatifs. L'étude qualitative (entretiens et observations directes) met au jour la variété des configurations familiales et l'organisation du travail, tant productif que reproductif, au sein des exploitations familiales agricoles selon le genre et les générations.

La participation des différents membres (selon le sexe et l'âge) sur les exploitations familiales agricoles, tant dans les activités productives et reproductives, que dans la prise de décisions (gestion, investissements, transmission) a été détaillée. Grâce à la présence d'une stagiaire italienne pendant la première année du projet nous avons pu presque achever la collecte et l'analyse des données au Tessin.

Les résultats préliminaires nous permettent d'affiner les questionnements et de préparer la deuxième campagne d'entretiens pour approfondir des thématiques pointues pertinentes pour comprendre les transformations des rapports de genre et générations. Il s'agit tout d'abord des effets des politiques agricoles qui pressent les agriculteurs à être internationalement compétitifs tout en respectant la durabilité écologique et sociale. Deuxièmement, la baisse continue des revenus agricoles contraint les familles à générer des revenus monétaires complémentaires. Les modalités d'adaptation à cette situation connaissent des scénarios variés. Troisièmement, la multifonctionnalité que les cadres politiques et légaux imposent aux paysan-nes influence leur ressenti identitaire et affecte (ou non) l'éthos (ou l'idéal de soi). Les notions de « bon paysan » ou de « bonnes paysannes » se transforment et affectent la projection dans l'avenir du métier d'agriculteur (aussi bien pour les hommes que pour les femmes). L'analyse des données empiriques recueillies au Tessin nous montre que la réalité du monde paysan se caractérise par un script de genre traditionnel vivace, mais en fort questionnement.

2. Results attained so far

2.1. Activités prévues et réalisées

Niveau d'analyse	Questions de recherche	Activités de recherche	État de réalisation
I. Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les effets des politiques publiques sur les rapports de genre et de générations en agriculture ? • Existe-t-il une prise en compte du Gendermainstreaming en agriculture ? • Les budgets de politique publique agricole sont-ils sensibles au genre ? • Quels sont les scripts socioculturels de la masculinité et de la féminité véhiculés par les PP ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse documentaire et de contenu 2. Entretiens d'experts 3. Budget genre de la législation touchant à l'agriculture 	<p>I.1. Une analyse de contenu a permis d'esquisser les scripts de la masculinité et de la féminité, ainsi que la manière dont sont abordés les thèmes concernant le rôle et le statut des hommes et femmes, jeunes et âgés. Le corpus soumis à l'analyse de contenu est présenté ci-dessous.</p> <p>I.2. Entretiens avec des expert-es suisses dans le domaine de l'agriculture et de l'égalité hommes-femmes nous ont permis d'évaluer la prégnance des questions d'égalité hommes-femmes dans le secteur agricole, et la place du monde agricole dans la mise en œuvre de la Loi sur l'Égalité et les politiques s'y référant.</p> <p>I.3. Nous soumettrons les budgets agricoles fédéraux à une analyse selon la méthode du « Budget sensible au genre » en 2012. Toutefois, des difficultés sont apparues : d'une part, l'OFAG ne désagrège guère les données statistiques par sexe ; d'autre part, notre analyse de contenu (cf I.1.) montre que l'OFAG recourt au référent masculin universel dans les politiques publiques agricoles. Ni la position des femmes en agriculture, ni celle des enfants en agriculture ne reçoivent une attention particulière. Nous croiserons ces résultats avec ceux de l'analyse qualitative des exploitations familiales agricoles (II.3) et de l'enquête budget-temps (II.2) En cours</p>
II. Exploitations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les différentes configurations de genre et de générations en agriculture (en terme de tâches, responsabilités, compétences, maîtrise décisionnelle et financière, etc.) ? • Quels sont les scripts socioculturels de la masculinité et de la féminité présents dans l'éthos paysan ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Budget genre 2. Time allocations surveys 3. Études de cas, Observation participante, Entretiens semi-directifs, Histoire de vie des exploitants et des exploitants 	<p>II.1. Les questions de la gestion du budget de l'exploitation familiale agricole n'ont pas encore pu être abordées dans la première campagne d'entretiens.</p> <p>II.2. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, l'ART a mené une enquête budget-temps auprès de 400 paysannes dans les trois régions linguistiques de la Suisse. Cette enquête permettra d'objectiver précisément le nombre d'heures passées aux différentes activités d'une exploitation familiale agricole (y compris les activités annexes) par les différents membres du ménage (cf plus bas pour une description détaillée de cette enquête)</p> <p>II.3. Une première campagne d'entretiens qualitatifs s'est déroulée auprès de familles paysannes. En cours</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux modèles de genre et générationnels apparaissent-ils aujourd'hui en agriculture ? • Quels sont les facteurs favorisant l'émergence de ces nouveaux modèles ? • Quel est le rôle des politiques publiques (« gender oriented » ou non) dans ces changements ? • Les politiques publiques favorisent-elles certaines configurations plutôt que d'autres ? Lesquelles ? 		
III. Généralisation possible à d'autres exploitations familiales non agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Retrouve-t-on les mêmes configurations de genre dans des petites entreprises familiales non agricoles ? • Ont-elles les mêmes effets en termes d'égalité des chances ? • Le rôle des politiques publiques se distingue-t-il de celui joué dans le secteur agricole ? 	<p>1. Analyse ciblée de mesures de politique publique sectorielle (en fonction des études de cas choisies)</p> <p>2. 20 entretiens semi-directifs auprès d'entreprises familiales non agricoles</p>	III.1 Comme prévu dans le calendrier, nous n'avons pas encore mené ces activités. Toutefois, nous avons soumis un projet de recherche à Interreg IV sur les conséquences des ruptures familiales dans les toutes petites entreprises familiales de l'Arc jurassien (suisse et français).

Voir les explications ci-dessous

2.1.1. Ad I.1. Analyse de textes officiels

Le corpus soumis à l'analyse de contenu consiste en :

➤ Textes de loi :

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) du 24 mars 1995 (État le 18 avril 2006)
- Paiements directs versés à l'agriculture
- Résumé des paiements directs versés à l'agriculture en 2010 (12 mai 2010, OFAG)
- Ordonnance sur le droit foncier rural (ODFR) du 4 octobre 1993 (État 1er septembre 2008)
- Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) du 4 octobre 1985 (État le 1er janvier 2011)
- Commentaires et instructions du 1er janvier 2010 relatifs à l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS, RS 914.11) du 26 novembre 2003 (État 1er janvier 2010)

➤ Textes politiques et rapports annuels

- Communiqué de presse (juin 1996) « Messages concernant la deuxième étape de la réforme de la politique agricole (Politique agricole 2002) et l'initiative 'pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques' ».
- Rapports annuels de l'OFAG (2002-2011)
- Rapports annuels de l'USP (2001-2010)
- Présentation et contenu de la formation professionnelle de la paysanne

2.1.2. Ad. I.2 Entretiens d'expert

- Mme Thalman, membre de l'unité de direction *Stratégie et évaluation* et du groupe de travail « Genre » au sein de l'OFAG
- Mme Dürrer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité
- Mme Binder-Oser, Responsable du Domaine Droit du Bureau fédéral de l'égalité
- Mme Gisi, KV-Schweiz (Société suisse des employés de commerce qui a attribué le Prix de l'Égalité à l'OFAG en mai 2011)
- Lancement de notre recherche AgriGenre (16 février 2011) en présence de M. Kohli, sous-directeur de l'OFAG, de conseillers/ères agricoles, de déléguées de l'USPF
- Entretiens spontanés lors de SwissExpo, Beaulieu, , 2011 ; lors du Combat national des reines à Aproz, mai 2011
- Restitution devant un panel d'experts (8) à Bellinzone (novembre 2011)

2.1.3. Ad II.2. Enquête budget-temps (time use / time budget survey) ART

Du 1er janvier au 31 décembre 2011, l'ART (Agroscope Reckenholz- Tänikon) a mené une enquête budget-temps auprès de 450 paysannes dans les trois régions linguistiques de la Suisse. Cette enquête permettra d'objectiver avec précision le temps passé aux différentes

activités d'une exploitation familiale agricole (y compris les activités annexes) par les différents membres du ménage (voir ci-dessous).

Cette enquête s'inscrit dans la suite des enquêtes antérieures sur le budget temps faites par ART (Steinmann, Matasci-Brüngger 1978, Rossier 1992 et 1996). Les activités à saisir étaient énumérées dans une liste d'activités, triées par domaine (activités dans le ménage, soins, agricoles ou non agricoles).

Sur la base de la banque de données de l'OFAG, un échantillon aléatoire parmi 3000 exploitations familiales agricoles a été tiré. Afin de motiver des paysannes à participer, l'enquête a été annoncée dans différents média. Le questionnaire en ligne nécessitait un accès à internet et une maîtrise de l'utilisation de l'ordinateur. Pendant la période de l'été, il y a eu des abandons. Nous disposons de 278 questionnaires en Suisse allemande, 36 en Suisse romande, et 37 au Tessin, soit 351. Quelques unes (23 %) ont pu remplir une version papier du questionnaire.

Tout au long de 2011, une stagiaire à ART a préparé les données pour le traitement statistique. Elle a également eu un contact suivi avec les participantes pour répondre à leurs questions et pallier les problèmes qui se sont présentées au cours de l'année 2011.

Une commission scientifique composée de membres de la station de recherche Agroscope, d'Agridea et de l'équipe AgriGenre a suivi cette enquête. Quelques paysannes et exploitations familiales agricoles ont été sélectionnées pour des entretiens qualitatifs qui se poursuivront lors de la deuxième campagne d'entretiens.

2.1.4. Ad. II.3. Première campagne d'entretiens qualitatifs

Nous avons conduit une trentaine d'entretiens, dont seize au Tessin, neuf en Suisse romande et cinq en Suisse allemande¹. La première campagne d'entretien a exploré la division sexuelle et générationnelle du travail, les prises de décisions concernant la gestion de l'exploitation et du ménage, le statut juridique des différents membres de l'exploitation familiale agricole, les modalités de la prise de décision, la question de la relève et de la transmission, les questions liées à la co-habitation, la formation professionnelle, les changements liés aux politiques publiques agricoles sur les vingt dernières années, les adaptations à la baisse soutenue du revenu agricole, le choix du travail annexe, la reconnaissance du « travail » des unes et des autres, et les questions liées à l'éthos paysan dans un contexte où l'identité paysanne, ainsi que les identités sexuées ont subi des transformations. Nous souhaitons saisir les transformations des rapports de genre et de générations, ainsi que les représentations de la masculinité et de la féminité dans un secteur qui est soumis à de grandes pressions externes et qui doit constamment s'adapter à de nouveaux cadres légaux, politiques et structureaux.

2.1.5. Ad. II.3. Focus groupes

L'objectif d'un focus group est de faire jaillir des informations sur des pratiques sociales ou sur des représentations dans l'interaction entre des personnes différentes. Idéalement, le chercheur ou la chercheuse lance une thématique afin de stimuler une interaction entre les participant-es. Il ne s'agit donc pas d'un entretien multiple entre le chercheur ou la chercheuse et un nombre (six à huit) de participant-es, mais d'une dynamique où informations et idées se font et se défont. La dynamique de groupe est assurée par un.e modérateur/trice, de sorte que le chercheur ou la chercheuse puisse se concentrer sur le contenu.

¹ Voir la liste en annexe.

Nous avons organisé trois focus groupes dans les écoles agricoles. Le premier (Grangeneuve) avait comme objectif de documenter les types de familles agricoles et la division sexuelle et générationnelle au sein de l'exploitation familiale agricole. Parallèlement, cette rencontre servait également à constituer un carnet d'adresses de jeunes agriculteurs/trices pour des entretiens ultérieurs. Deux autres focus groupes se sont tenus à l'École d'agriculture à Courtemelon/Courtételle (JU). Les élèves de deux classes étaient amenés à participer à un exercice pour découvrir les contours du champ sémantique du métier d'agriculteur (avec ou sans CFC) et de paysan, et de l'agricultrice (avec ou sans CFC) et de la paysanne (avec ou sans brevet). Nous avons réalisé l'exercice dans deux classes, l'une composée de garçons, l'autre de filles.².

2.1.6. Ad II.3. Analyse qualitative assistée par ordinateur (Nvivo)

Tous les entretiens (d'expert-es, avec les paysan-nes, les focus groupes) ont été enregistrés et transcrits. Notre analyse qualitative suit une logique inductive : nous visons à induire des catégories thématiques et des conceptualisations au plus près des données empiriques. Nous suivons la méthode et les étapes de la théorisation ancrée (grounded theory (Glaser & Strauss)) et portons une grande attention aux mots et aux expressions utilisées par nos interviewé.es. Par ailleurs, des informations non-verbales, telles soupirs, hésitations, silences, non-dits, seront intégrées dans l'analyse et l'interprétation.

Pendant le processus de codification itérative, l'équipe travaille avec le logiciel Nvivo qui permet d'attribuer des « nœuds » (codes) à des fragments de textes, de les comparer à l'aide d'opérateurs booléens et de les croiser avec les profils et les attributs des interviewé.es. La banque de données ainsi générée permet une analyse créative et itérative. Les « requêtes » exécutées grâce au logiciel permettent de découvrir des cohérences et incohérences, des corrélations inattendues comme des contradictions.

Un début de codification a été réalisé qui sera poursuivie lors de la deuxième campagne d'entretiens, « l'arbre de nœuds » (terminologie Nvivo) et les catégorisations et conceptualisations seront plus systématiquement spécifiées et intégrées. L'équipe travaille actuellement sur la consolidation de l'« arbre de nœuds ».

2.2. Analyses préliminaires

2.2.1. Analyse des politiques publiques

➤ Analyse documentaire et de contenu (ad I.I.)

❖ *Les textes de loi*

De manière générale, les textes de loi sont écrits à la forme masculine – référant universel neutre – qui invisibilise les femmes dans cette rhétorique standardisée. Les textes de loi influencent les relations sexuées dans les situations concrètes. En ce sens, les politiques publiques produisent indirectement certaines configurations dans les relations sexuées en agriculture. Un exemple de l'influence des lois sur la réalité des exploitations est lié aux

² École d'agriculture de Grangeneuve (14.03.2011) : Recherche de contact dans deux classes d'élèves. Soumission d'un questionnaire sur le travail dans la famille paysanne. École d'agriculture de Courtemelon (12.05.2011) : Travail sur les termes et les autodésignations avec une classe de femmes en cours de formation pour le Brevet de paysanne. École d'agriculture de Courtemelon (30.11.2011) : Travail sur les termes et les autodésignations avec deux classes d'élèves du CFC agricole (filles et garçons séparés en cours de formation).

paiements directs. Lorsque le chef d'exploitation, situation la plus répandue, atteint l'âge de la retraite (fin des paiements directs), il inscrit parfois l'exploitation au nom de son épouse afin de maintenir l'obtention des paiements directs. Dans ces circonstances, l'épouse doit remplir les conditions nécessaires pour les obtenir (minimum d'années sur l'exploitation ou brevet de paysanne).

❖ *Les rapports annuels de l'OFAG*

L'OFAG doit présenter chaque année un rapport tenant compte de la durabilité de l'agriculture. Des sujets tels que le profil des cheffes d'exploitations, la qualité de vie et la santé en agriculture, la perception des jeunes agriculteurs de leur avenir sont décrits dans la partie du rapport consacré à la dimension sociale de la durabilité. En revanche, les analyses structurelles, politiques et économiques font totalement abstraction de l'aspect sexué. Ce désintérêt assumé transparait particulièrement bien dans le rapport explicatif concernant la Consultation sur la Politique agricole 2014-2017, du 23 mars 2011. Celui-ci, ne contenant que « des dispositions à caractère économique et relevant de la politique structurelle, n'intègre pas des aspects sociaux concernant les agricultrices » (LAgr, 56). La LAgr décrète que les aspects sociaux « font partie de la politique sociale générale de la Confédération » (ibid.). Les questions politiques et économiques semblent donc totalement insensibles au genre. Les effets différenciés sur les hommes et les femmes des politiques ne sont ainsi pas pris en considération.

❖ *Les rapports annuels de l'Union Suisse des Paysans (USP)*

Les rapports de l'USP se caractérisent, eux aussi, par leur rhétorique du référent masculin universel. La prise en considération particulière des paysannes et des agricultrices est très rare. En revanche, l'USP s'engage en faveur de la défense des intérêts des familles paysannes et de la sauvegarde des exploitations. Par conséquent, les paysannes et les agricultrices – tout comme les paysans et les agriculteurs – sont invisibilisées par ce processus et perdent leur individualité de femmes paysannes et agricultrices en étant intégrées dans la famille paysanne. En 2002, par exemple, l'USP rend les lecteurs et les lectrices brièvement attentives aux droits et devoirs des femmes paysannes, et propose des moyens en faveur d'une reconnaissance accrue.

❖ *Les formations professionnelles des paysannes*

Ces formations contribuent à une reconnaissance de l'activité des paysannes dans une exploitation agricole. Elles répondent ainsi à un besoin croissant de visibilité des femmes dans le milieu agricole. L'obtention du brevet de paysanne donne également le droit aux femmes d'obtenir les crédits d'investissement et les paiements directs.. Cette reconnaissance légale égalitaire se heurte néanmoins à une adhésion implicite à un script traditionnel de répartition sexuelle des tâches. En effet, les formations mettent l'accent sur des tâches incombant traditionnellement aux femmes et touchant prioritairement à la sphère reproductive (cuisine, ménage, jardinage, autoapprovisionnement, comptabilité). Des cours de droit (droit de mariage et de divorce, héritage, succession) les sensibilisent à la question de leur statut juridique et des effets qu'il peut avoir lors de diverses circonstances (divorce, décès précoce du conjoint, etc.). Des cours sont également donnés sur les activités de diversification qui incombent également de plus en plus aux femmes (agritourisme, vente directe, accueil, brunch).

Les formations professionnelles de paysannes offrent, ainsi, des possibilités de diversification et d'intensification de l'activité des femmes sur une exploitation agricole. Elles professionnalisent et permettent une reconnaissance officielle des activités des paysannes dans une perspective traditionnelle de la famille paysanne.

➤ Entretiens d'expert (ad II.2.)

Nos analyses préliminaires des documents officiels (cf. I.1.) montrent que les politiques publiques agricoles ne problématisent pas systématiquement les effets et conséquences des

nouvelles politiques à l'aune d'un cadre d'analyse Gender Mainstreaming. Ces entretiens ont souligné l'absence du questionnement des inégalités structurelles dues au statut juridique inégal et aux choix politiques visant une rationalisation de l'agriculture et l'ouverture du marché sur les espaces de libre-échange européen et international. Il s'avère dans la pratique que les revenus agricoles sont à la baisse et qu'au sein des exploitations familiales agricoles, il est incontournable de s'engager dans des activités annexes pour générer un revenu monétaire d'appoint. La deuxième campagne d'entretiens approfondira la dynamique de ces choix et leurs incidences sur les rapports de genre et de générations et les conséquences pour la perception de l'image de soi (éthos).

Contrairement à ce que nous attendions, la mise en œuvre de la Loi sur l'égalité hommes-femmes en Suisse, ainsi que les politiques et services y avenants, ne s'adressent guère aux femmes dans le monde agricole. La Loi sur l'égalité s'adresse surtout aux femmes salariées (travail égal = salaire égal ; harcèlement sur les lieux de travail ; discriminations sur le lieu de travail). Les paysannes ne jouissant pas d'un statut de salariée (ni d'indépendante d'ailleurs) ne sont pas affectées par la mise en œuvre de la LEg. Par ailleurs, les politiques publiques agricoles ne s'intéressent pas particulièrement aux questions des femmes ou de l'égalité hommes-femmes. Les femmes en agriculture se situent donc politiquement dans un « champ vide ».

➤ Budget genre de l'OFAG (ad I.3.)

L'objectif de pouvoir soumettre les budgets agricoles fédéraux à une analyse selon la méthode du « Budget sensible au genre » n'a pas été réalisé à cause de contraintes techniques. D'une part, l'OFAG ne désagrège guère les données statistiques par sexe ; d'autre part, notre analyse de contenu (cf. I.1.) nous a fait découvrir que l'OFAG recourt au référent masculin universel dans les politiques publiques agricoles. Ni la position des femmes en agriculture, ni celle des enfants en agriculture ne reçoivent une attention à part. Ce résultat sera mis en perspective avec les résultats de l'analyse qualitative des exploitations familiales agricoles (II.3), et les résultats de l'enquête budget-temps (II.2)

2.2.2. Analyse des exploitations familiales

➤ Budget genre des exploitations (ad II.1)

Dans la première campagne d'entretiens (en 2011), les questions de la gestion du budget de l'exploitation familiale agricole n'ont pas été directement abordées. Toutefois, au fil des entretiens, il est devenu clair que les décisions concernant les grandes dépenses, voire des investissements à long terme, sont objet de discussion entre époux et épouses, parfois en concertation avec les membres d'autres générations (-1 ou +1). Les priorisations des dépenses, ainsi que des risques financiers connaissent une dimension genre que nous allons approfondir dans la deuxième campagne d'entretien.

➤ Enquête emploi du temps (II.2)

L'enquête budget-temps vient de se terminer au 31 décembre 2011. ART est actuellement en train de saisir toutes les données dans une banque de données unique afin de les soumettre à une analyse statistique. ART publiera en automne 2012 les premiers résultats de l'analyse statistique descriptive. Certaines analyses seront incluses dans le rapport annuel de l'OFAG 2012. Un rapport succinct sera produit afin de donner un retour à toutes les participant.e.s.

➤ Résultats empiriques (ad II.3)

Nos résultats empiriques se basent principalement sur les entretiens conduits dans le canton du Tessin (16). Néanmoins, ils peuvent être mis en perspective par un certain nombre d'entretiens conduits en Suisse romande (9) et en Suisse allemande (5). Notre deuxième campagne d'entretiens se centrera sur ces deux dernières régions, tout en veillant à compléter l'échantillon tessinois.

❖ *Un script de genre traditionnel vivace, mais en fort questionnement*

La répartition des tâches entre hommes et femmes en agriculture obéit à un script traditionnel : la femme règne en maître sur la sphère reproductive (tâches éducatives et domestiques) alors que l'homme est le chef d'exploitation, responsable des tâches productives (travaux à l'écurie et aux champs). La contribution respective dans la sphère de l'autre sexe est variable. Bien souvent le travail de la femme est un appoint nécessaire dans la sphère productive. Les hommes en revanche consacrent peu de temps aux tâches reproductives et souvent en cas d'absence de leur conjointe. Certaines tâches ne seront quasiment jamais prises en charge (ménage, lessive, repassage) alors que d'autres le sont beaucoup plus facilement (tâches éducatives, préparer un repas).

▪ *Invisibilité des tâches féminines*

Les tâches féminines reproductives sont invisibles dans le sens qu'elles ne sont pas identifiées comme activités économiques. Pourtant, leur rôle économique est important, car elles permettent d'éviter des sorties d'argent, mais elles ne contribuent pas à en faire rentrer. D'autre part, les occupations féminines se déroulent souvent dans un espace-temps interstitiel (Zwischendurch) ou se font en simultané avec d'autres tâches (Nebenbei). Cela contribue à augmenter la confusion et la difficulté à les identifier pour elles-mêmes. Cette nature du travail féminin est profondément intériorisée par les intéressées qui ont tendance à les minimiser. Leur attention va prioritairement vers les tâches productives qu'elles mentionnent spontanément. Cette invisibilité des tâches féminines, véhiculée également par les femmes, se combine avec la justification avancée a priori pour une répartition des tâches entre hommes et femmes : aux hommes la force physique et donc les travaux lourds de l'écurie et des champs, aux femmes la force mentale et donc la gestion des relations familiales et des tâches éducatives. D'autres dispositions considérées comme « naturelles » viennent renforcer ce script d'attribution des tâches : les femmes sont réputées être plus patientes, plus douces, plus maternelles et donc plus aptes à s'occuper de tâches requérant ces aptitudes (soins aux enfants, surveiller les devoirs, soins aux veaux, etc.). Cette naturalisation de la répartition du travail entre les sexes lui donne un caractère d'évidence difficilement discutable, elle est donnée pour acquise.

▪ *L'exploitation comme un « tout »*

Cette invisibilité des tâches féminines sur l'exploitation est également renforcée par la spécificité de l'exploitation agricole familiale qui entremêle sphère productive et reproductive, relations professionnelles et relations affectives, outil de production et patrimoine. Distinguer clairement sphère productive et sphère reproductive en est d'autant plus difficile. Les compétences et les aptitudes de chacun voyagent sans cesse d'une sphère à l'autre.

▪ *De nouvelles tâches féminines*

En agriculture, la participation des femmes aux tâches productives est nécessaire. Généralement elle se fait sous la responsabilité du chef d'exploitation. Pourtant, la pression économique exercée sur les exploitations suisses entraîne une diversification croissante des activités sur les fermes, notamment en matière d'activités touristiques. Bien souvent, ces nouvelles activités de diversification (vente directe à la ferme, accueil scolaire, tourisme rural, etc.) sont prises en main par les femmes. Elles offrent l'opportunité de devenir autonomes et responsables dans un domaine productif, mais peuvent occasionner une surcharge de travail, car les paysannes ne sont pas déchargées pour autant de leurs tâches reproductives traditionnelles.

La gestion des papiers, des factures et la comptabilité sont également très souvent des tâches féminines.

- *Reconnaissance et statut de la femme paysanne*

Au Tessin, les tâches productives féminines jouissent d'une bonne reconnaissance familiale. Et ceci d'autant plus si ces tâches revêtent une importance économique et monétaire, telle que la fabrication du fromage ou la vente directe à la ferme. En revanche, cette reconnaissance intrafamiliale de l'importance de certaines tâches féminines ne s'accompagne pas d'une reconnaissance officielle de leur statut. En Suisse, une femme d'agriculteur n'a aucun statut autonome sur l'exploitation : le statut de co-exploitante n'existe pas. Le seul statut officiel disponible est celui de cheffe d'exploitation, mais il implique alors l'absence du conjoint dans la responsabilité de l'exploitation. La Loi sur l'agriculture ne reconnaît en effet qu'un seul chef par exploitation.

- *Une invisibilité intériorisée ?*

Cette absence de reconnaissance officielle est très peu évoquée par les femmes qui ne s'en plaignent pas : elles minimisent donc l'importance d'avoir un statut légal. Tout au plus reconnaissent-elles que dans certains cas bien précis cela peut avoir des conséquences négatives (en cas de divorce, de décès précoce du conjoint, etc.). Ce point nous paraît très important pour la suite du projet et il nous faudra analyser plus finement ses liens avec les constructions de la masculinité et de la féminité.

Notre première approche sur les autodésignations utilisées par les femmes actives en agriculture vient renforcer cette analyse. Nous avons voulu savoir quelles connotations avaient les termes de paysan, paysanne, agriculteur, agricultrice, aux yeux des femmes. Nous retiendrons ici leurs perceptions quant à leur propre désignation.

Le terme de paysanne fait ainsi référence³ prioritairement à la sphère familiale où le rôle de mère et d'épouse est central. Par ailleurs, il correspond à un métier que l'on exerce par passion et par amour de la nature et des bêtes. La femme est la gardienne des relations familiales, garante d'une bonne atmosphère de travail et du bon accueil des visiteurs de passage. Dans la sphère productive, elle se voit surtout comme une aide pour son mari. En un mot, la paysanne est la reine de la polyvalence et d'une grande souplesse quant à sa disponibilité. Elle est le pilier de la famille et absorbe les contraintes et les stress, tant sur le plan de la charge de travail que sur le plan émotionnel et relationnel.

Le terme d'agricultrice tel qu'évoqué par des femmes candidates au CFC agricole⁴ est vu comme le corolaire au féminin du métier d'agriculteur. Il désigne une femme cheffe d'exploitation. Mais contrairement aux hommes, la femme qui assume la responsabilité de chef est perçue comme devant prouver ses compétences. Par ailleurs, une agricultrice n'en reste pas moins femme, dans le sens qu'elle devra s'organiser au moment de la venue d'enfants si elle veut continuer d'exercer son métier.

Une agricultrice est quelqu'un d'indépendant au même titre qu'un agriculteur : on devient agricultrice par passion et par amour de la nature et des animaux, leitmotiv récurrent, tant chez les hommes que chez les femmes. À l'instar des agriculteurs, les agricultrices sont soumises aux mêmes pressions économiques et aux mêmes exigences législatives et juridiques. Elles ressentent de l'incertitude, voire même une certaine impuissance, face à des évolutions sur lesquelles elles n'ont pas prise, mais qui peuvent avoir un impact primordial sur l'exploitation.

Ce script traditionnel, très fréquent en agriculture est remis en question par différentes évolutions : la pression économique contraint souvent les familles paysannes à aller

³ Cette analyse est tirée d'un focus group animé avec des femmes suivant le cours de brevet de paysanne.

⁴ Cette analyse est tirée d'un focus group animé avec des femmes suivant le CFC agricole.

chercher un revenu annexe hors de l'agriculture. Les femmes gardent ou reprennent un emploi afin de compléter un revenu agricole qui n'est plus suffisant.

Au Tessin, les personnes interrogées associent la notion d'« agricultrice/agriculteur » à une sphère sémantique emphatique et ampoulée. Elles préfèrent utiliser la notion de « paysanne/paysan » dans la mesure où elle leur semble moins prétentieuse et où elle s'accorde mieux à la représentation du travail manuel et agricole. Certaines femmes interviewées s'autodéfinissent par rapport au titre de leur conjoint. Cette tendance, néanmoins, disparaît auprès des jeunes générations.

La jeune génération est imprégnée des valeurs de la société de loisirs. Les jeunes ne souhaitent pas reproduire le modèle de leurs parents qui se sont auto-exploités et qui ont consacré tout leur temps à l'exploitation. Ils revendiquent du temps libre, que cela soit pour pratiquer un sport, prendre un week-end ou des vacances. Ils sont attentifs à distinguer ce qui ressort de la sphère familiale et de la sphère professionnelle. Ils cherchent à poser des limites temporelles ou spatiales à certaines activités afin de pouvoir récupérer du « temps pour soi ».

Traditionnellement, hommes et femmes n'entrent pas dans le métier de la même manière. Les hommes se préparent à reprendre l'exploitation familiale et se forment en conséquence, alors que souvent les femmes arrivent sur une exploitation par mariage, ayant déjà effectué une formation le plus souvent non-agricole. Les paysannes par mariage non issues du milieu agricole ne sont donc pas formées pour ce métier.. Elles peuvent apprendre ce nouveau métier sur le tas, sous la houlette de leur mari ou de leurs beaux-parents ; elles peuvent également opter pour une formation agricole. Deux voies sont possibles, celle du brevet de paysanne ou celle de l'école d'agriculture. Ces deux formations ne sont pas équivalentes dans leur contenu et les jeunes femmes n'optent plus forcément pour l'une de ces possibilités. Elles veulent le plus souvent garder leur premier métier et maintenir ainsi leurs compétences professionnelles et une certaine autonomie financière. Cela questionne donc aussi l'attribution « naturelle » des tâches reproductives car leur mari sera plus fortement sollicité pour celles-ci.

La formation pour le brevet de paysanne n'existe pas au Tessin. La seule option pour acquérir des compétences agricoles est donc l'obtention du CFC agricole. Toutes les jeunes femmes interviewées avaient cette formation et étaient donc formellement les égales de leur mari. Cela entraîne alors une répartition des tâches qui ne peut plus se faire selon un script de naturalisation des compétences. Très souvent, elles développent leur propre activité sur la ferme, notamment dans le domaine du tourisme rural.

❖ *Interdépendances générationnelles*

L'exploitation agricole familiale se caractérise par des configurations de genre particulières et par une forte interdépendance entre les générations. La génération active (génération 0) s'appuie très souvent sur ses parents (génération -1) et souhaite, plus ou moins explicitement, transmettre à un enfant (génération +1). Cette interdépendance s'observe tant sur le plan du travail que sur un plan plus symbolique au cœur de l'enjeu de la transmission des uns et de la reprise des autres.

En effet, transmettre l'exploitation est au cœur de l'identité paysanne. Même si les parents se défendent bien souvent d'inciter leurs enfants à reprendre, le refus de la reprise sera douloureusement ressenti. La transmission reste le moteur qui incite les agriculteurs à maintenir et à développer leur exploitation pour la remettre à un héritier qui continuera la lignée paysanne et maintiendra une inscription agricole de la famille dans le territoire. Cet enjeu de la transmission modèle dès lors de manière très forte les relations intergénérationnelles.

On constate à la fois une forte pression à reprendre sur la jeune génération et une forte pression à transmettre sur les parents : en effet, personne ne veut être responsable de la

rupture de la transmission d'un bien patrimonial inscrit dans une lignée de plusieurs générations.

La mobilisation de la force de travail de toutes les générations présentes sur la ferme est souvent nécessaire, voire indispensable lors des pointes de travail (foins, récolte). Alors que celle des enfants, même adultes et occupés hors agriculture, est considérée comme un devoir, celle des grands-parents est considérée comme un cadeau, qui vient en plus de ce qu'on attend. La rétribution des jeunes et des anciens ne se fait pas de la même manière. Les enfants sont payés en espèces alors que les grands-parents reçoivent des cadeaux en nature, tels que des produits de la ferme ou des fromages d'alpage, produits rares et très estimés.

La transmission de l'exploitation pose également la question du renoncement de différents membres de la famille à leur part d'héritage, renoncement momentané ou définitif. En effet, si le repreneur devait indemniser à la valeur réelle les autres cohéritiers au moment de la reprise, la viabilité économique de l'exploitation serait fortement mise en danger. Ainsi les collatéraux renoncent très généralement à leur part, sous réserve d'une vente ultérieure éventuelle de la ferme hors famille. Pourquoi le font-ils si aisément ? On constate que généralement, les collatéraux qui ont renoncé à reprendre sont soulagés qu'un frère ou une sœur reprenne et garde ainsi le patrimoine familial. Ils peuvent continuer ainsi de bénéficier des avantages symboliques du patrimoine sans devoir en assumer les risques économiques.

❖ *Modernité et configurations familiales*

Les exploitations agricoles ne sont pas isolées du reste de la société. Les innovations technologiques les concernent tout autant que les autres entreprises. La jeune génération surtout y a de plus en plus recours, voyant là des opportunités d'alléger certaines tâches ou de les rendre plus rigoureuses. Le recours à certaines applications pour smartphones, au robot de traite, à des programmes de distribution d'aliments ou de gestion de l'irrigation informatisés, n'est plus une exception. L'ordinateur est présent dans presque toutes les exploitations. Ces nouvelles technologies interrogent les configurations familiales, non seulement du point de vue du genre, mais aussi du point de vue des générations. De plus, les formalités administratives, notamment pour obtenir les paiements directs, s'effectuent toujours plus via internet ou via des formulaires informatisés, rendant le passage par l'ordinateur incontournable. L'habileté à se servir de l'ordinateur devient dès lors une compétence importante dans la gestion de l'exploitation et les aptitudes de gestionnaire deviennent aussi importantes que les aptitudes techniques et agronomiques. Cela suscite une confrontation entre savoirs spécialisés acquis par la formation et savoirs empiriques acquis par expérience. La génération des 40 ans et plus peut se sentir « dépassées » par ces nouvelles exigences et tenter de remettre en cause leur hégémonie dans l'attribution de certaines responsabilités.

2.3. Suivi du calendrier

Dans l'ensemble, nous avons respecté le calendrier prévu. Toutefois, la personne engagée en tant que doctorante a consacré une partie importante de son temps de travail à finaliser et déposer sa thèse sur une thématique proche de notre projet de recherche. Les entretiens prévus en Suisse romande et en Suisse alémanique seront donc menés principalement en 2012 et début 2013.

3. Political relevance of the results

L'Union suisse des paysannes et femmes rurales a soutenu notre projet. Cette organisation manifeste régulièrement une approche critique face aux prises de position de l'OFAG et de

l'USP par rapport aux femmes paysannes. Nous avons également pu assister à plusieurs événements de l'USPF, notamment au comité stratégique en vue de la nouvelle politique agricole (PA 2014-2017). Ces diverses activités donnent lieu à une étroite collaboration entre notre équipe et l'USPF.

L'enquête budget-temps vient au moment où le Conseil national doit traiter le postulat de la conseillère nationale Maya Graf concernant *l'apport réel des paysannes suisses au revenu agricole* et la motion de Alice Glauser-Zuffrey sur *la reconnaissance du travail de la paysanne et amélioration de sa situation juridique et sociale* (15 juin 2011). Ces résultats compléteront les statistiques et les comptabilités agricoles qui ne sont pas désagrégées par sexe.

De plus, le dernier rapport soumis par le Gouvernement suisse à la Commission de la CEDAW (2006), ne parle pas de la situation des femmes en agriculture et des femmes rurales. La Commission de la CEDAW a demandé à la Suisse de documenter leur situation pour le rapport suivant (2012). Notre collègue Mme R. Rossier fait partie de la délégation officielle de la Suisse lors de la Commission on the Status of Women, à New York (mars 2012).

4. Further research activities and milestones until the end of the project

Voir l'échéancier de la requête pour le calendrier

- Finalisation de l'analyse des textes de politiques publiques
- Entretiens approfondis sur des thématiques spécifiques: La deuxième campagne d'entretien a débuté en janvier 2012. Elle se concentre sur la Suisse romande et la Suisse alémanique. Nous devons aussi compléter l'analyse de l'agriculture tessinoise en élargissant notre premier échantillon.
- Fin des entretiens d'expert (juristes)
- Codage et analyse itérative des entretiens (NVivo)
- Rédactions d'articles scientifiques
- Analyse de budget genre des exploitations
- Analyse de l'enquête budget temps (ART)
- Construction de la typologie des exploitations familiales et de leurs dynamiques
- Esquisse de généralisation à d'autres types d'entreprises familiales
- Organisation d'un colloque final
- Participation aux colloques de Toulouse et de Lausanne (remplace le colloque « résultats empiriques et cadre théorique »)

5. Implementation activities

- « Souffrances au travail, accidents et risques en agriculture », ConSoPPA, Yverdon (novembre 2010)
- Cours sur le Divorce dans l'agriculture (cours AGRIDEA, novembre 2010)
- Kick off PNR60, Berne (janvier 2011)
- Conférence « Frauen in der Landwirtschaft », UniBe (janvier 2011)
- Kick-off interne AgriGenre (février 2011)

- Organisation et participation à la journée nationale « Cheffes d'exploitation » (Le Landeron, février 2011)
- « Quelles perspectives pour la sociologie rurale », atelier au Colloque SGA (Morat, avril 2011)
- Séminaire juridique Besançon (avril 2011) (en collaboration avec la recherche ConSoPPA)
- Présentation AgriGenre, Commission fédérale de la question des femmes (CFQF) (septembre 2011)
- FNS/PNR60 Réunion régionale : Transfert des connaissances (Lausanne, octobre 2011)
- Colloque international « Producteurs laitiers : politiques agricoles, santé et profession », ConSoPPA, Besançon (octobre 2011)
- Input document DFAE, CSW : femmes rurales en Suisse (octobre 2011)
- Colloque Zurich SSE, « Strukturanpassung, institutioneller Wandel und bäuerliche Strategien der Ressourcennutzung in der Schweiz » (novembre 2011)
- Restitution des résultats de l'enquête au Tessin⁵, Bellinzone (novembre 2011)
- « Santé, qualité et stress dans les exploitations agricoles » (cours AGRIDEA, décembre 2011)
- Quelques interventions dans les médias ont déjà eu lieu.

6. Project organisation

- Yvan Droz et Fenneke Reysoo (IHEID) : direction et suivi scientifique.
- Valérie Miéville-Ott (AGRIDEA) : coordination et activités scientifiques en Suisse romande
- Nadine Boucherin (IHEID) : activités scientifiques en Suisse romande et Suisse allemande
- Federica Manfredi (stagiaire chez AGRIDEA de novembre 2010 à octobre 2011) : activités scientifiques dans le Canton du Tessin (rapport finalisé en janvier 2012)
- Ruth Rossier (ART) : responsable des enquêtes *Budget temps* et *Rôle de la femme dans l'agriculture (rapport OFAG 2012)* ART
- Linda Reissig (ART) : stagiaire enquêtes *Budget temps*

L'équipe de projet se réunit régulièrement. Ces réunions sont indispensables non seulement d'un point de vue scientifique (échanges et réflexions en continu sur les objectifs, hypothèses, activités à conduire du projet), mais aussi pour créer un esprit d'équipe et de collaboration propice à l'expression de chacun-e des membres de l'équipe et à l'apprentissage des membres plus novices dans la thématique.

Des formations internes pour les membres de l'équipe de projet ont également été organisées :

⁵ 28.11.2011 Diego Forni, Ufficio pagamenti diretti. Loris Ferrari, Ufficio consulenza agricola. Avvocato Mara Pedroia, Ufficio pari opportunità. Cristina Solari, SEREC Feliciano Giussani, presidente delle Donne Contadine Ticinesi. Pierangelo Casanova, direttore della scuola agraria di Mezzana. Paola Delco', giornalista all'Agricoltore Ticinese. Emiliano Nucera, Responsabile antenna Ticinese, Agridea Luca Boccardo, stage presso l'antenna Ticinese, Agridea.

- 1 journée de formation au logiciel Nvivo (Novembre 2010 et mai 2011, responsables Fenneke Reysoo et Yvan Droz)
- 2 journées de formation sur la conduite d'entretien (janvier 2011, responsable Fenneke Reysoo)
- 1 journée de formation à la méthode des focus groups (juin 2011, responsable Fenneke Reysoo)

6.1. Coopération avec autres projets :

6.1.1. Enquête par questionnaire « les femmes dans l'agriculture » OFAG/ART

Suite à l'analyse du rôle des femmes dans l'agriculture (2002), une enquête par questionnaire auprès de 1500 paysannes sera réalisée en 2012. Les résultats de 2002 et de 2012 seront comparés ce qui permettra une analyse des changements et développements intervenus. Un groupe de travail composé de représentant-es de la vulgarisation, de la pratique, de la recherche et de l'administration accompagnent cette étude (Ruth Rossier et Fenneke Reysoo en sont membres).

6.1.2. Consoppa

Projet financé par le Réseau suisse d'études internationales (2009-2011) « Les conséquences sociopsychologiques des politiques agricoles : étude interdisciplinaire et comparative Suisse-France-Québec ». Ce projet veut mettre en regard l'évolution récente des politiques agricoles avec la situation sociale, économique et de santé tant physique que mentale de l'agriculture. Notre requête permettra d'analyser les résultats de ce projet en terme de genre, autrement dit l'évolution du contexte et des conditions-cadres entourant l'agriculture est-elle ressentie différemment selon les représentations spécifiques de la masculinité et de la féminité qui prévalent selon les différentes configurations familiales en agriculture.

6.1.3. Interreg

Cette recherche – financement européen en négociation – a pour but d'étudier le développement économique et social des bassins d'emploi à dominante rurale dans l'Arc jurassien à travers le cas des très petites entreprises. Celles-ci ont une importance majeure dans la vie économique des zones rurales. Que ce soient les artisans, les commerçants, ou encore les exploitants, la quasi-totalité de la vie économique de cet espace passe par eux. Plus que de simples entrepreneurs, par leurs implantations et leurs activités, ils participent à l'occupation décentralisée du territoire national, favorisent une vie sociale et l'entretien des zones rurales (commerces et services de proximité, lieu de sociabilité, entretien du paysage...)

Or, la logique de fonctionnement des très petites entreprises est particulière : en milieu rural, comme en agriculture, elles présentent souvent une imbrication étroite des sphères professionnelle et familiale (domicile accolé à l'entreprise, cogestion de l'entreprise par le couple, mise à contribution de membres de la famille (enfants, grands-parents, collatéraux) dans l'entreprise, vie de famille rythmée par l'entreprise). Ainsi, une partie de l'organisation

du travail au sein des très petites entreprises est basée sur une division sexuelle du travail (même si le mari par exemple est installé en individuel comme artisan, sa femme peut s'occuper de la gestion de son entreprise sans que son rôle soit officiellement reconnu), ainsi qu'une participation transgénérationnelle des tâches à accomplir pour l'entreprise (dans le cas des entreprises agricoles ou de la restauration par exemple, il n'est pas rare que les parents, même retraités, viennent donner des coups de main dans l'entreprise de leur enfant).

6.1.4. FARAH

Le projet FARAH, co-conduit par AGRIDEA et TRAME, souhaite valoriser les compétences et les activités des femmes sur l'exploitation, encourager leur participation active aux décisions de gestion dans les exploitations et renforcer leur présence dans les différentes organisations professionnelles. Ce projet participatif vise à mettre en place un certain nombre d'actions : diagnostic de la place de la femme en agriculture ; travail sur les stéréotypes de genre (dans l'exploitation, dans les OPAs, dans les services de conseil) ; débats et groupes de travail avec des multiplicateurs, des autres membres de la famille paysanne, des responsables OPAs et des décideurs politiques. Le projet démarre en janvier 2012 et se terminera en mars 2015.

6.1.5. Gender and Global Change

- Le projet AgriGenre/PNR60 a été intégré dans le nouveau Programme de recherche de l'IHEID « Gender and Global Change » (septembre 2011).